



**CONCOURS COMMUN D'ENTRÉE
EN 1^e ANNÉE**

**RAPPORT
DU PRÉSIDENT DU JURY**

CONCOURS 2016

Le concours commun d'entrée en 1^e année des sept Sciences Po du réseau était le 9^e organisé ensemble depuis 2008 et le 3^e organisé à sept avec l'intégration de Sciences Po Saint Germain en Laye en 2014.

Depuis 2008, ce sont près de 80.000 candidatures qui ont été enregistrées (et plus de 200.000 copies corrigées), dont environ 8.500 ont été finalement reçues. Souligner ce point, c'est aussi rappeler que le concours a été organisé en 2016 conjointement dans sept villes de France métropolitaine, six territoires ultra-marins et cinq lycées français à l'étranger (Maroc, Thaïlande, Colombie, Canada, Emirats Arabes Unis) de façon à le rapprocher le plus possible des candidats potentiels afin de rendre son accès plus aisé, notamment pour les élèves originaires des milieux les plus modestes – sachant qu'il ne sera pas possible d'ouvrir plus de sites sous peine de fragiliser la bonne tenue du concours. L'organisation générale mobilise également en réseau plusieurs dizaines de correcteurs, des équipes de surveillance, une équipe informatique, un Comité de Pilotage composé de représentants des sept Sciences Po placés sous l'autorité des sept Directeurs et, chaque année, d'un Président de jury choisi parmi eux.

Notre préoccupation centrale est que les choses se déroulent le mieux possible et, surtout, dans la plus grande transparence car nous savons bien le haut niveau d'attente des candidats et l'enjeu que représente pour eux et pour leur famille le fait de se préparer, de s'inscrire, de passer les épreuves et, peut-être, de réussir.

La production de ce présent rapport participe de cette volonté commune de vous informer.

Quelques éléments d'information générale

Avec 1.115 places à pourvoir contre 1.085 l'an dernier, le nombre d'étudiants admis *via* le concours continue de progresser. Cela devrait être encore le cas en 2017 avec la création du campus de Saint-Etienne par l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon.

	Nombre de places proposées
Aix en Provence	150
Lille	180
Lyon	185
Rennes	140
Saint Germain	90
Strasbourg	170
Toulouse	200

Pour mémoire, le nombre de places est défini par chaque établissement en fonction de sa politique générale et, surtout, de ses capacités d'accueil.

Si 9.300 candidats ont présenté un dossier complet, seuls 8.625 ont participé à l'ensemble des épreuves (soit 92,7% des inscrits). Le taux de réussite est de 12,0%. Depuis 2008, ce taux est relativement stable et reste compris entre 8 et 13%.

Aux 1.115 admis sur liste principale, 400 places ont été proposées sur liste complémentaire. Celles-ci ont été réaffectées à hauteur de 222 affectations, soit un peu plus de la moitié de la liste complémentaire.

Ainsi qu'indiqué dans les précédents rapports, il est extrêmement compliqué d'anticiper le nombre des désistements, ce qui justifie le recours à la liste complémentaire.

Le jury tient à rappeler l'importance pour les candidats de valider définitivement leur affectation sur le site du concours. Ainsi, alors même qu'un système d'alerte fonctionne, 75 candidats ont répondu hors délais, dont 34 se voyant proposer une affectation sur leur premier choix.

On rappellera aussi que les sept Sciences Po ajoutent aux admis par le concours commun un effectif correspondant à 10% de ceux-ci et qui correspondent à des admis par une procédure dite « Mention Très Bien » et/ou à une procédure concernant les candidats du Programme d'Etudes Intégrées (le programme commun d'égalité des chances). En tout état de cause, les admis au titre de ces 10% ont obtenu au moins le bac avec la mention TB et ont le plus souvent passé le concours.

Quelques statistiques :

- 1^{er} admis : 17,63
- Moyenne du dernier admis liste principale : 11,86
- Moyenne du dernier admis sur liste complémentaire : 11,30
- Rang de classement du dernier admis : 1.337^e (220^e sur liste complémentaire)
- Moyenne de 10/20 obtenue par le candidat classé 2.592^e.

Comme chaque année, trois points peuvent être soulignés :

- les moyennes d'admissions sont très stables d'une année sur l'autre ;
- la grande sélectivité du concours implique que le dernier admis obtient une moyenne générale significativement supérieure à 10/20 ;
- les résultats sont aussi, comme chaque année, extrêmement serrés.

Il en découle une implication logique concernant la gestion du temps par les candidats. Ceux-ci doivent donc avoir clairement à l'esprit que la réussite au concours dépend en partie de leur capacité à utiliser le temps jusqu'au bout et à aller rechercher des points, par exemple en se relisant systématiquement – pour réduire le nombre de fautes d'orthographe -, en faisant des conclusions et en s'intéressant tout particulièrement à la construction de l'introduction. C'est une évidence de le dire, mais le candidat ne doit pas oublier que le premier contact qu'il a avec le correcteur passe par l'introduction et qu'il doit donc le convaincre de sa compréhension du sujet et de la qualité de la copie dès les premières lignes. Le concours commun est une épreuve d'endurance et, aussi, une épreuve de régularité.

Une précision d'importance concernant les « arrondis » des notes :

- le jury du concours, composé des sept directeurs, réalise une péréquation des notes obtenues par les candidats. Même si des conseils généraux de corrections

leur sont donnés pour chacune des épreuves, les correcteurs ne corrigent pas de façon harmonieuse ;

- c'est la raison pour laquelle le jury adopte une double péréquation. Il s'assure, dans un premier temps que la moyenne des copies de chacun des correcteurs sur chacun des sites ne s'écarte pas de plus de 0,5 point de la moyenne générale. Il s'assure ensuite que la moyenne de chaque site de correction ne s'écarte pas plus de 0,5 point de la moyenne des copies de chaque épreuve. L'ensemble de ces ajustements est réalisé automatiquement par informatique. Il permet conformément à la loi des grands nombres de corriger les écarts des correcteurs trop « durs » et des correcteurs trop « généreux ». Cette double péréquation se traduit logiquement par l'obtention de notes avec deux chiffres après la virgule.

Le très haut niveau de sélectivité combiné à des résultats finaux très serrés permet de tirer deux enseignements :

- en premier lieu, cette procédure d'admission doit être préparée par les candidats et il est très rare qu'un candidat soit admis sans s'y être préparé sérieusement (*a fortiori* en ce qui concerne les deux thèmes de l'épreuve de Questions Contemporaines qui nécessitent un investissement important de la part des candidats) ;
- en deuxième lieu, le fait de ne pas réussir ne doit surtout pas être considéré comme un échec définitif et humiliant, mais bien plutôt comme un test grandeur nature qu'il conviendra de réitérer l'année suivante, en tout cas si l'on est bachelier de l'année.

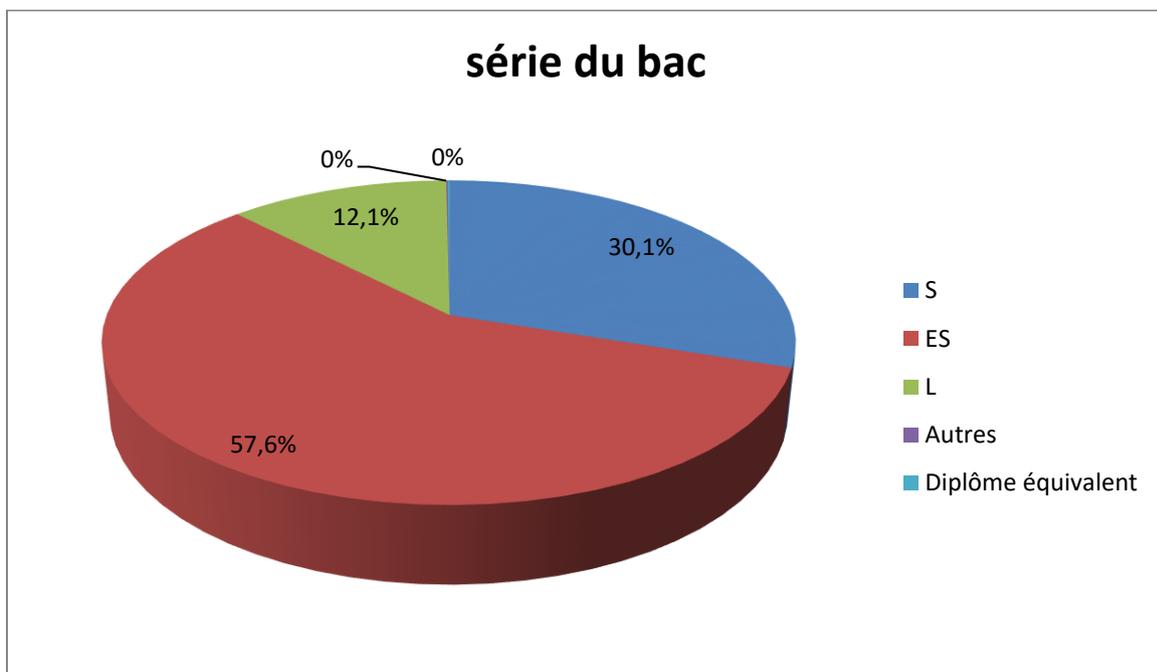
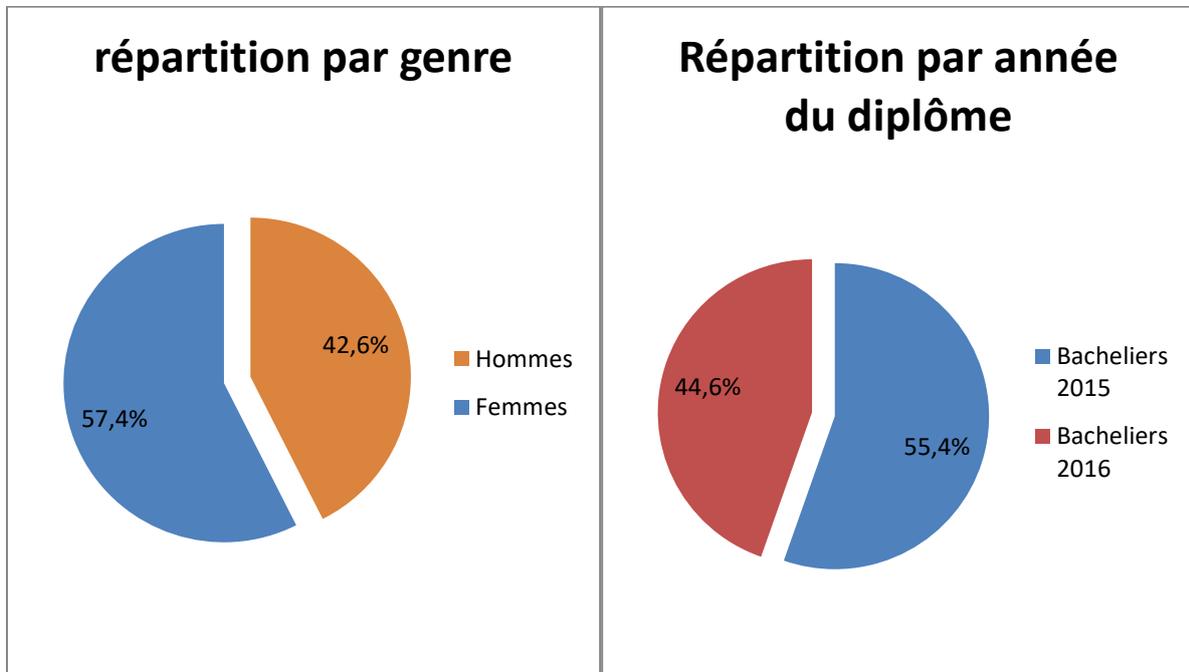
Qui sont les candidats ?

Le concours tend progressivement à s'internationaliser, avec 150 candidats originaires d'un pays étranger, dont 46 du Maroc, 12 de Belgique, 8 d'Espagne, 7 de Chine. Les candidats français sont représentatifs de l'ensemble du territoire français, territoires ultramarins y compris. Le pari retenu par les organisateurs du concours repose sur le fait que la décentralisation des sites du concours favorise cette diversité des origines géographiques et contribue à l'égalité des chances des candidats.

Le concours commun des IEP attire traditionnellement plus de candidates que de candidats. C'est encore le cas en 2016 avec les femmes qui représentent 58,6 % des effectifs. La répartition en termes de séries de bac reste sensiblement identique avec une forte majorité de bac ES (58,2%), les bac S et L constituant l'essentiel des autres candidats avec respectivement 28,1% et 12,8% des inscrits. Il est à noter que les bacheliers de l'année du concours restent très majoritaires (72%).

Le profil des admis

Le profil général des admis est au total assez stable depuis la mise en place du concours commun. Les quelques chiffres présentés ci-dessous offrent une illustration du profil des candidats 2016 :



La comparaison des statistiques des candidats avec celles des admis fait apparaître, globalement, une proximité de résultats. S'il est assez logique de constater que les bacheliers ES sont les plus nombreux à candidater et à intégrer, dès lors que le programme du bac ES est celui qui se rapproche le plus de celui du 1^{er} cycle d'un Institut d'Etudes Politiques, on doit insister sur le fait que les très bons bacheliers S et L réussissent aussi très bien le concours et, surtout, ne sont ensuite évidemment pas pénalisés par le fait de ne pas avoir fait de sciences économiques et sociales au lycée. Il n'y a donc pas de prime à la section du bac car les taux de réussite par série de bac sont quasi identiques.

La variation la plus significative concerne, comme chaque année mais avec plus de force qu'en 2015, la part des admis parmi les bac+1. En effet, 55,4% d'entre eux sont des bac+1 alors qu'ils n'étaient « que » 23% à être candidats. Il est donc avéré, et cela n'est pas totalement illogique, que les bac+1 réussissent mieux (soit un taux de réussite de 27%, plus de 4 fois supérieur à celui des bac+0), ce malgré le fait que les épreuves du concours sont clairement définies pour « favoriser » les bacheliers de l'année. Ils ont en effet gagné en maturité intellectuelle et en méthodologie et, souvent, su tirer les enseignements de leur échec lors du concours passé l'année du bac.

On constate aussi que beaucoup d'admis ont ajouté à leur année post bac l'inscription à une préparation en ligne, le plus souvent à la préparation Tremplin. Ces éléments, tendent à confirmer l'idée selon laquelle il convient d'une manière ou d'une autre de se préparer au concours commun.

En 2015, 76% des admis ont obtenu leur 1^{er} vœu, et près de 10% leur second choix. Aussi, plus de 86% des admis obtiennent l'un de leurs deux premiers vœux. Ces chiffres montrent une fois de plus que le concours commun fonctionne bien dans sa capacité à répondre très majoritairement aux attentes des candidats. Ils permettent aussi d'insister sur l'importance de bien renseigner cette information lorsque l'on fait acte de candidature.

Les épreuves

Le concours est constitué de trois épreuves écrites pour une durée totale de 7h30 (majoré d'1/3 pour les étudiants en situation de handicap) sur une seule journée. Il s'agit donc aussi d'une épreuve physique car les candidats doivent pouvoir rester concentrés pendant une durée importante.

Le matin est consacré aux Questions Contemporaines (3h, coefficient 3), l'après-midi à l'Histoire et à la Langue étrangère (4h30 au total, respectivement 3 et 2 coefficients). On insistera tout de suite sur le fait que la durée du matin est relativement courte pour qui veut développer un argumentaire important et que celle de l'après-midi doit être bien abordée car les candidats ne sortent pas durant 4h30 et doivent gérer librement le temps qu'ils consacrent à chacune des épreuves. Cette situation d'autogestion du temps n'est pas sans présenter de pièges pour une partie d'entre eux car, quand bien même nous indiquons une « durée conseillée » (3h pour l'Histoire, 1h30 pour la Langue), beaucoup de candidats consacrent trop de temps à l'une ou l'autre et obtiennent au final des notes très médiocres là où ils n'ont pas su respecter la durée indicative. Or, on a déjà

insisté ici sur la nécessaire régularité du travail et sur le fait qu'une mauvaise note pouvait être source d'échec.

L'Histoire

En Histoire, il porte sur : « Le Monde, l'Europe et la France de 1945 à nos jours ». Le site du concours commun précise ce programme et propose des indications de lectures pour aller plus loin que les seuls manuels scolaires.

De manière générale, notre objectif majeur avec cette épreuve d'histoire est de vérifier aussi bien la culture générale historique que la capacité à construire une problématique et une argumentation. Nous ne proposons qu'un seul sujet. L'objectif que nous poursuivons ici est d'intégrer des élèves dont la culture historique est suffisante pour que les contenus pédagogiques de 1^e année puissent se consacrer à l'enseignement de l'histoire, et non au rattrapage des connaissances non acquises au lycée. En 2016, les candidats ont eu à traiter : « **La France face aux « événements » d'Algérie (1954-1962)** ».

Les concepteurs du sujet attendaient que les candidats fassent clairement la distinction entre des termes qui ne sont pas des synonymes : d'une part, la guerre d'Algérie (terme contemporain de la guerre et aussi synonyme de vaste opération de reconquête) ou la guerre d'indépendance algérienne (qui ne désigne pas la guerre par son issue, mais par son enjeu) ; d'autre part, les conséquences que ce conflit a produites en France. Les guillemets du sujet impliquaient aussi une précision pour des « événements » qui pouvaient aussi être dénommés « pacification », « opérations de maintien de l'ordre ».

Il était alors attendu que les candidats soient en mesure de relater les étapes principales liées au déroulement de la guerre, grâce à leurs connaissances des dates et faits majeurs, mais aussi de faire le lien avec les multiples implications de ce conflit dans la vie politique, intellectuelle et médiatique de la métropole. Compte tenu du temps imparti à l'enseignement de cette thématique dans le programme de Terminale, il n'était en revanche pas attendu que les candidats fassent preuve d'une érudition poussée, mais d'un exposé clair et argumenté. Les plans chronologiques ont été ceux qui ont permis aux candidats de mieux traiter le sujet.

L'avis des correcteurs – Les correcteurs ont constaté de très grands écarts entre les candidats, non seulement en raison de la spécificité du sujet, mais aussi avec des insuffisances qui allaient au-delà du sujet proprement dit. Plusieurs correcteurs ont ainsi noté des manques flagrants au niveau de la chronologie, des erreurs difficilement pardonnables pour un concours de ce niveau (Degaulle, De Gaulles, Nasser au pouvoir après le 13 mai en France, etc.) et de grandes difficultés à construire une problématique cohérente. Les correcteurs insistent aussi sur l'importance de compléter les cours du lycée qui n'impliquent pas nécessairement d'aller dans des ouvrages très pointus, mais de sélectionner un bon manuel.

Questions contemporaines

Le programme de Questions Contemporaines évolue chaque année. Nous rendons public en juillet de l'année qui précède le concours 2 thèmes très généraux. En 2016, les thèmes retenus portaient sur la **démocratie** et **l'école**. Lors du concours, les candidats ont le choix entre deux sujets qui peuvent porter sur un seul thème ou « mélanger » les deux.

Il est important de savoir qu'il ne s'agit pas d'une épreuve de sciences économiques et sociales, de philosophie ou d'histoire, mais d'une épreuve pour laquelle les candidats sont appelés à mobiliser des connaissances acquises dans les diverses disciplines enseignées au Lycée. Les correcteurs sont invités à valoriser les copies qui s'efforcent de valoriser **l'interdisciplinarité**.

Les sujets font tous l'objet d'indications d'évaluation portées à la connaissance des correcteurs. Ils sont réalisés par les équipes d'enseignants des sept Sciences Po et validés en dernière instance par les directeurs.

Le premier sujet proposé aux candidats était ainsi libellé : « **la démocratie donne-t-elle le pouvoir au peuple ?** ». Le sujet invitait les candidats à mettre en cause en l'évidence : demander si la démocratie, étymologiquement pouvoir (*kratos*) du peuple (*demos*), donne le pouvoir au peuple, c'est s'interroger sur le fait de savoir si la démocratie est bien démocratique. Il s'agit alors de bien analyser les termes du sujet. En fonction des démocraties, le « pouvoir » n'est pas le même, pas plus que le « peuple » qui en est le destinataire. Il était attendu que les candidats distinguent entre démocratie directe et démocratie représentative. La première donne le pouvoir à un peuple souvent défini de façon restrictive (comme le montre l'exemple de la démocratie athénienne qui ne rassemble que les citoyens athéniens, mâles, adultes et libres) par le biais de la délibération et surtout du tirage au sort. La seconde place le fondement du pouvoir dans le peuple qui a le pouvoir de choisir ses représentants et, dans une certaine mesure, de les contrôler, même s'il n'exerce pas directement le pouvoir. Le sujet invitait aussi les candidats à confronter l'idéal à la pratique, la promesse engagée par le nom du régime et son fonctionnement réel. Les meilleures copies ont pensé à souligner les efforts de démocratisation des démocraties occidentales, à travers un certain nombre de dispositifs institutionnels tels que la parité, le non-cumul de mandats, etc.

Le second sujet proposé aux candidats portait sur l'école : « **le système d'enseignement en France vous paraît-il assurer l'égalité des chances ?** ». Comme le rappellent les concepteurs du sujet, la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances réaffirmait l'idéal républicain au fondement du projet scolaire : donner à chacun la possibilité de se libérer de ses conditionnements et de changer de situation et de statut ; permettre à chacun d'obtenir la meilleure formation et de disposer de ses chances, compte tenu de ses mérites. Tout au long du XX^e siècle, la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire, puis supérieur, a été considérée comme un facteur de progrès social et a correspondu aux demandes des classes moyennes et populaires. La question posée revenait à se demander si cet idéal n'était pas trop ambitieux, si l'école pouvait libérer des normes sociales ou si elle était aussi un lieu de reproduction des inégalités.

L'avis des correcteurs – Les correcteurs ont unanimement valorisé les copies qui montraient une réelle volonté de réflexion, qui incorporaient une variété de références en parlant avec précision de références philosophiques - telles que Rousseau sur

l'éducation -, tout en témoignant d'une grande culture pour les ouvrages récents. Certains correcteurs soulignent aussi le risque d'uniformisation des exemples et de l'argumentaire. Face à des candidats bien préparés, les correcteurs ne sont pas surpris du niveau des connaissances. Ils auront alors tendance à être plus stricts dans la justification des problématiques choisies par les candidats et, quelquefois, à accorder une prime à l'originalité dans la construction du devoir et de l'argumentaire – celle-ci ne devant pas se faire au détriment de la nécessaire rigueur de l'analyse développée. Comme pour les autres matières, les copies ne répondant pas aux standards en matière d'orthographe et de grammaires ont été pénalisées.

Les langues

En Langue (au choix entre anglais, allemand, espagnol, italien), l'épreuve a pour point de départ un article de presse d'une publication récente sur un thème politique au sens large. Il est demandé aux candidats de réaliser trois exercices différents : de compréhension écrite sur ce texte (noté 8 points/20), de proposition de synonymes de mots tirés du texte (4 points), de réalisation d'un essai en réponse à une question inspirée par le texte (8 points).

Les exigences posées sont les mêmes dans les 4 langues, de même que la répartition des points. Nous sommes également attentifs à ce que les textes soient d'une longueur et d'un niveau de difficulté comparables. La très grande majorité des candidats choisit l'anglais. La proportion d'admis en fonction de la langue choisie varie peu par rapport au pourcentage de candidats par langue, ce qui signifie que le choix « tactique » de telle ou telle langue n'est au final que peu efficace en terme de chance supplémentaire de réussite.

Conclusion :

Les observations sur les sujets, les éléments valorisés, le recensement des lacunes comme les préconisations ont été réalisés à partir de commentaires et remarques effectués par l'ensemble des correcteurs. Ils constituent une source riche de conseils pour une préparation performante et efficace.

Il convient d'insister sur quelques éléments essentiels. Le bachotage n'assure pas spécialement la réussite. Certes, il convient de lire, de faire des fiches, de maîtriser un ensemble de connaissances. Mais il faut toujours les rapporter aux sujets précis ou problématiques spécifiques liées au sujet. Il convient donc de bien posséder les thèmes ou programmes en ayant toujours à l'esprit le recul critique, la curiosité intellectuelle et la compréhension d'ensemble. L'aspect pluridisciplinaire est important, particulièrement pour l'épreuve de Questions contemporaines. Il est aussi essentiel de rappeler que le travail des préparateurs n'est pas qu'un simple travail individuel portant sur l'acquisition des connaissances et sur la réalisation d'exercices de rédaction, de problématisation et de structuration. C'est aussi un travail collectif qui, par la stimulation intellectuelle et la répartition des tâches en amont qui en découlent, peut porter ses fruits et améliorer les chances des candidats.

Motivation, lectures, entraînements, ouverture intellectuelle, constituent certainement les clés de la réussite.

Patrick LE FLOCH
Directeur de Sciences Po Rennes
Président par intérim du Jury 2016